

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 1091)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
Mme Berger

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« entités »

le mot :

« implantations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.